



**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT N° 95/2019**  
PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE À  
MONSIEUR BERNARD MAETZ, VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ A  
L'HABITAT ET AU LOGEMENT.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges,

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-2 et L.5211-9,

Vu la séance d'installation du Conseil Communautaire du 2 Janvier 2017, au cours de laquelle il a été procédé à la nomination des Vice-Présidents,

Vu la délibération n°2019/11/05 en sa séance du 26 Novembre 2019 reçue en Préfecture le 17 décembre 2019 concernant la mise en œuvre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain,

Considérant que le Président peut, sous sa responsabilité, donner délégation de Fonction aux Vice-Présidents,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Délégation de Fonction est donnée à M. Bernard MAETZ, 11<sup>ème</sup> Vice-Président, pour signer en date du 6 janvier 2020 la convention quadripartite avec l'Agence Nationale de l'Habitat, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges et Action Logement, pour la mise en œuvre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain portant sur le centre-ville de Saint-Dié-des-Vosges.

**Article 2 :** Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Article 3 :** Le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges est chargé de l'application du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat, publié au recueil des actes administratifs, notifié à l'intéressé et dont l'application sera transmise à Monsieur le Préfet des Vosges.

Notifié le : 30/12/2019

Saint-Dié-des-Vosges, le 18 Décembre 2019

Signature de l'intéressé

Le Président

Bernard MAETZ

David VALENCE

Handwritten signature or scribble in blue ink.

Handwritten text in blue ink, possibly a date or reference number.